



République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 20 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 14/10/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 14/10/2026.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BIDARD Michel, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. COLAS Christophe, Mme DANIELOU Cécile, M. DE FARIA Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, M. HAGARD Stéphane, Mme KERHERVÉ Muriel, Mme LOTT Myriam, Mme PACTON Stéphanie, M. PETIT Yves, Mme PICARD Joëlle, M. QUÉNU Nicolas, Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SABATIER Véronique, Mme SCHAPPACHER Karine, M. TONNELIER Théo

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
Le : 22/10/2026
Et
Publication ou notification du :
22/10/2026

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BREGERE-MAILLET Jean à M. BUIRON Alain, Mme HAMEL Catherine à Mme PACTON Stéphanie, Mme SHARPE Laura à Mme DUWEZ Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : M. COLAS Christophe

CM2026_45 - Signature de la Convention Territoriale Globale 2026/2030

1) Cadre général

Monsieur le Maire explique que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Elle est signée par les communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

La CTG comprend :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants ;
- L'engagement des signataires.

Le cadre contractuel de la CTG doit permettre de :

- Définir une politique favorisant la vie des familles ;
- Garantir une équité territoriale dans l'offre ;
- Partager un plan d'actions adapté aux besoins ;
- Optimiser l'organisation et le fonctionnement des services ;
- Organiser le pilotage du projet.

.../... (suite de la délibération C2026_45)

2) Convention CTG 2021-2025

Une première convention a été signée en 2021 pour la période 2021-2025. Elle portait sur les champs d'action suivants : Petite enfance ; Enfance et jeunesse ; Handicap ; Parentalité - Animation de la vie sociale ; Accueil et information des publics - Accès aux droits ; Logement - Cadre de vie.

Elle prévoyait les objectifs stratégiques suivants :

Objectifs généraux	Accentuer la collaboration intercommunale Proposer des services adaptés aux besoins des habitants
Petite enfance	Favoriser le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire pour répondre aux besoins des familles
Enfance - Jeunesse	Favoriser la continuité éducative auprès des mineurs du territoire Développer l'information, l'accompagnement et la prévention en direction des jeunes du territoire (11-17 ans)
Transversal	Favoriser l'accueil et l'accompagnement des publics en situation de handicap
Parentalité	Développer les actions visant le soutien et l'accompagnement au rôle de « parent »
Animation de la vie sociale	Favoriser le lien social à travers l'animation de la vie sociale sur le territoire
Accueil et information des publics Accès aux droits	Renforcer et structurer l'accès aux droits et contribuer à l'inclusion numérique
Logement - Cadre de vie	Développer les aires d'accueil des gens du voyage Favoriser le développement harmonieux de l'habitat et du logement sur le territoire

Ces axes ont été déclinés en 9 fiches actions. Le 22 janvier 2026, un bilan de la CTG 2021-2025 a été présenté en Comité de pilotage.

3) Nouveau cadre 2026-2030

Au cours des mois de mai et juin 2026 ont été organisés 3 ateliers réunissant des élus et agents des 26 communes, des agents intercommunaux, des partenaires institutionnels (CAF, Education Nationale), entreprises privées (bailleurs sociaux etc..) ainsi que des associations du Pays de Fontainebleau sur ces thématiques.

L'objectif était de présenter un diagnostic partagé, poser un état des lieux de l'existant et proposer des axes de développement.

.../...

.../... (suite de la délibération C2026_45)

Principaux axes de développement de la CTG 2026-2030 : (art.4 de la convention)

Thématique : Petite Enfance

Enjeu n°1 : Garantir une offre d'accueil accessible, adaptée et de qualité pour toutes les familles du territoire

*Axe 1 : Piloter et ajuster l'offre à l'échelle intercommunale en fonction des évolutions des besoins des familles et du territoire

Enjeu n°2 : Assurer la pérennité et l'attractivité des métiers de la petite enfance

*Axe 1 : Anticiper le renouvellement des professionnels

*Axe 2 : Améliorer l'attractivité, les conditions d'exercice et la fidélisation des équipes

Thématique : Continuité Educative

Enjeu n°1 : Favoriser une gouvernance éducative partagée au service des parcours des enfants et des jeunes

*Axe 1 : Développer une culture éducative commune en renforçant la coordination et la coopération des acteurs

Enjeu n°2 : Sécuriser les parcours éducatifs et renforcer la place des familles

*Axe 1 : Accompagner les passerelles et les parcours

*Axe 2 : Développer la coéducation et la participation des familles

Thématique : Jeunesse (15-25 ans)

Enjeu n°1 : Développer une politique jeunesse coordonnée, accessible et adaptée aux besoins des jeunes du territoire

*Axe 1 : Adapter l'offre aux réalités et aux besoins du territoire

*Axe 2 : Renforcer la coordination et la qualité de l'accompagnement jeunesse

Enjeu n°2 : Favoriser l'autonomie et sécuriser les parcours des jeunes

*Axe 1 : Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

*Axe 2 : Lever les freins à l'autonomie (mobilité, logement, accès aux ressources)

Enjeu n°3 : Soutenir le bien-être et l'engagement des jeunes

*Axe 1 : Promouvoir la santé et prévenir les risques

*Axe 2 : Développer la participation et le pouvoir d'agir des jeunes

Thématique : Handicap

Enjeu n°1 : Structurer une réponse territoriale coordonnée et lisible en faveur des personnes en situation de handicap

*Axe 1 : Renforcer la coopération entre les acteurs

*Axe 2 : Améliorer l'information, l'orientation et la lisibilité de l'offre

Enjeu n°2 : Développer l'accessibilité et l'inclusion dans les dispositifs de droit commun

*Axe 1 : Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles vers une approche inclusive

Enjeu n°3 : Soutenir les familles et les aidants tout au long de leur parcours

*Axe 1 : Développer les ressources et les solutions de soutien

*Axe 2 : Accompagner les familles dans leur vie quotidienne et leurs démarches

.../... (suite de la délibération C2026_45)

Thématique : Parentalité/Animation de la vie sociale

Enjeu n°1 : Structurer une politique territoriale de parentalité et d'animation de la vie sociale coordonnée et lisible

*Axe 1 : Construire un projet social partagé

Enjeu n°2 : Adapter les réponses aux besoins des familles et prévenir les situations de fragilité

*Axe 1 : Développer le soutien à la parentalité en renforçant les accompagnements spécifiques

Thématique : Information des publics/ Accès aux droits et au logement

Enjeu n°1 : Sécuriser les parcours de vie des habitants les plus fragiles

Axe 1 : Prévenir les ruptures sociales, administratives et économiques

Enjeu n°2 : Garantir un accès effectif aux droits, aux services et aux ressources du territoire

Axe 1 : Améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'information

Proposition de fiches actions 2026-2030 dans le cadre des ateliers de renouvellement de la CTG : (annexe 2 de la convention)

Thématique : Petite Enfance

4. Mise en place d'une solution aux besoins des jeunes enfants
5. Création d'un guichet unique intercommunal

Thématique : Continuité Educative

6. Mise en place d'un comité de réflexion et de formation
7. Passerelles et accompagnements éducatifs de 0 à 16 ans

Thématique : Jeunesse (15-25 ans)

8. Ateliers de prévention jeunesse en itinérance
9. Mise en place de chantiers éducatifs et citoyens
10. Création d'un réseau de points ressources jeunes

Thématique : Handicap

11. Création d'une antenne spécifique qui émet sur le territoire
12. Création d'actions auprès des personnes en situation d'handicap et leur famille, en couvrant l'ensemble du territoire

Thématique : Parentalité

13. Mise en place d'actions EAAF (écoute, accueil, accompagnement des familles)
14. Mise en place d'un dispositif itinérant "La Farandole"

Thématique : Accès aux droits

12. Ateliers de sensibilisation auprès des ménages en situation de précarité et d'exclusion du quotidien
13. Réflexion sur la création d'un guichet unique intercommunal

.../...

.../... (suite de la délibération C2026_45)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **approuve** à l'unanimité la Convention Territoriale Globale 2026-2030, **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant et **l'autorise** à accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 21/10/2026

Secrétaire de séance,
Christophe COLAS



Le Maire,
Vitor VALENTE

